

CONFEDERATION  
**SYNDICAT  
EUROPÉEN  
TRADE UNION**



**EU-CELAC**  
Summit **2015** Brussels



12.02.2015

**7<sup>e</sup> RENCONTRE SYNDICALE UNION EUROPÉENNE, AMÉRIQUE LATINE ET  
CARAÏBES**

**Bruxelles, 10 et 11 mars 2015**

### **Déclaration de Bruxelles**

La 7<sup>e</sup> Rencontre syndicale UE-CELAC réunit une fois de plus des représentants de l'expression du syndicalisme des deux régions qui, comme en d'autres occasions auparavant, souhaitent exposer aux chefs d'État et de gouvernement leur vision de la conjoncture sociale, économique et politique ainsi que les perspectives et les aspirations des travailleuses et travailleurs.

Dans la conjoncture actuelle, une même lutte syndicale mobilise les travailleuses et travailleurs latino-américains, caribéens et européens : La protection des droits sociaux, la démocratie, l'action des syndicats et leur rôle central dans l'opposition au néolibéralisme et aux « *politiques d'austérité* » qui affectent des millions de travailleuses et travailleurs dans ces deux régions du monde. Développées par les secteurs conservateurs qui entretiennent des liens étroits avec les entreprises multinationales, ces politiques sont censées répondre aux conséquences à long terme de la grande crise économique mondiale de 2008. La crise écologique est le chapitre le plus récent de l'histoire de sociétés guidées par la quête effrénée de profits économiques et la consommation irresponsable qui y est associée.

Les classes ouvrières européenne, latino-américaine et caribéenne défendent les processus d'intégration sur ces deux continents dans le cadre de la construction d'économies et de sociétés du bien-être. Si nous regardons en arrière, nous constaterons que nous avons accompli de grands progrès à certains égards. L'Union européenne et la CELAC sont en partie le fruit de ces conquêtes. Toutefois, les processus d'intégration régionale doivent faire partie intégrante de la solution à nos problèmes économiques, sociaux et environnementaux, sous peine d'apporter de l'eau au moulin des forces réactionnaires à l'origine de sentiments nationalistes et xénophobes qui détruiront un à un nos acquis.

En Europe, nous constatons des atteintes continues aux acquis sociaux cependant que des personnes sont sacrifiées au prétexte de vouloir favoriser l'essor économique depuis une perspective libérale. La région qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, fut un modèle en matière de protection sociale et de bien-être humain, est désormais de plus en plus en proie aux expulsions, au chômage

des jeunes et au recul des droits. Les syndicats sont de plus en plus écartés et discrédités en tant qu'interlocuteurs sociaux légitimes, entraînant par-là même l'affaiblissement progressif d'espaces de dialogue social construits au fil de plusieurs décennies.

Dans le cadre de la mal nommée politique d'austérité, les travailleurs de certains pays ont vu leurs salaires et prestations se réduire de manière drastique. À ce propos, nous espérons voir l'UE et le nouveau gouvernement grec parvenir à un accord qui aille dans le sens d'un assouplissement des conditions de l'accord actuel et permette de rétablir les conditions et droits antérieurs.

En Amérique latine, après plus de quinze ans d'avancées sociales dans différents pays gouvernés par des administrations progressistes, les trois dernières années ont vu s'accroître les effets du déclin économique mondial avec un ralentissement de la croissance économique, cependant que les niveaux de pauvreté ont cessé de baisser et les fragiles conquêtes socioprofessionnelles sont la cible des attaques du capital international visant à repousser la marche vers un nouveau paradigme de démocraties sociales.

La démocratie est en échec, remise en question par les pouvoirs factuels qui cherchent à imposer les intérêts du marché financier international et des entreprises multinationales. Dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes, des gouvernements élus démocratiquement sont constamment agressés, parfois avec violence, par des élites et des oligarchies puissantes qui contrôlent l'économie et ont choisi de provoquer des ruptures, recourant même à des mécanismes législatifs et judiciaires pour déchoir ces gouvernements. Les médias, concentrés de manière oligopolaire au niveau national et international, agissent comme principaux instigateurs de ces projets antidémocratiques et réactionnaires contre les intérêts de la majorité.

Les progrès accomplis suite aux négociations sur le changement climatique ne répondent pas aux défis. Les grandes corporations renforcent leurs lobbies pour préserver des intérêts qui reposent sur le profit immédiat, sans se soucier des coûts intergénérationnels. Les gouvernements des pays du Nord ne veulent pas assumer la responsabilité prioritaire qui incombe à des sociétés déjà développées au lourd passif environnemental de faire face à ce problème commun. Les gouvernements des pays émergents n'ont pas présenté de plan crédible pour combiner les efforts de développement au dépassement des paradigmes nuisibles hérités des modèles du siècle passé.

### **Sommets UE-Amérique latine et Caraïbes : Promesses non tenues**

Les sommets UE-CELAC ont tracé, dans les documents officiels, un chemin pavé des bonnes intentions exprimées sur divers sujets sensibles pour les syndicats. Mais leur mise en pratique n'a pas été à la hauteur des attentes. Dès les premières rencontres, plusieurs des engagements énoncés par les chefs d'État et de gouvernement, notamment ceux afférents aux enjeux sociaux, n'ont pas été tenus.

Les plans d'action adoptés ont donné lieu à une application et un suivi insuffisants de la part des gouvernements.

D'un point de vue stratégique, il est particulièrement inquiétant que l'UE et plusieurs gouvernements latino-américains comme la Colombie et le Pérou aient souscrit des accords bilatéraux et, ce faisant, manqué à leur engagement initial à négocier avec des blocs de pays. Cela révèle une intention sous-jacente évidente de fragiliser le processus d'intégration, qui a de surcroît déstabilisé aussi les pays latino-américains les plus faibles à la table des négociations. Si les feuilles de route énoncées dans les accords en question ont servi de justification à la signature des ALE, leur effet concret en termes de promotion de travail décent garantissant des droits aux travailleuses et travailleurs a été limité. Le récent accord signé entre l'UE et l'Équateur a été négocié à l'exclusion des acteurs de la société civile. Nous attirons l'attention sur la réactivation des négociations entre l'UE et le MERCOSUR face auxquelles le mouvement syndical de la région maintient une position de nette opposition.

Nous sommes en particulier préoccupés par l'abandon d'une perspective de développement durable avec des responsabilités distinctes et communes entre les pays du Nord et du Sud, sous la pression exercée par le marché mondial sur les pays et les blocs dans le contexte de la crise économique internationale qui s'est déclenchée en 2008.

Aussi, et sans perdre de vue nos engagements antérieurs, souhaitons-nous attirer une attention particulière sur les thématiques du développement durable dans les nouvelles relations entre les deux continents.

### **Relations Union européenne – CELAC : Vers un nouveau paradigme des relations Nord-Sud**

Face au contexte de crises multiples qui s'enracinent et à l'urgence de réponses qui reprennent les recettes traditionnelles de politiques néolibérales déjà en échec, le mouvement syndical s'est attribué la tâche de promouvoir des alternatives visant à surmonter les logiques soutenues par l'enracinement de la domination des marchés et des grandes corporations, au détriment de la majorité ouvrière de la planète. Ainsi, la CSA a présenté en mai 2014 la Plateforme pour le Développement des Amériques (PLADA) et considère que la scène du Sommet UE-CELAC constitue un espace approprié pour présenter une ligne stratégique parmi celles proposées, ainsi que d'autres élaborées par le syndicalisme européen, en guise de promotion des réponses structurelles aux défis actuels et futurs de ces deux régions.

Le mouvement syndical européen, latino-américain et caribéen revendique les quatre dimensions du développement durable (politique, économique, sociale et environnementale) et leur nécessaire articulation, pour répondre de manière équilibrée aux défis d'économies qui agissent au service de nos sociétés, avec des droits sociaux pleinement garantis, au même titre que la participation démocratique et la préservation de la planète pour les générations présentes et futures.

## **Appel de la Rencontre syndicale UE-CELAC aux chefs d'État et de gouvernement**

Le mouvement syndical d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, réuni à Bruxelles les 10 et 11 mars, présente les propositions et demandes suivantes aux chefs d'État et de gouvernement qui se réuniront lors du Sommet UE-CELAC en juin 2015 à Bruxelles.

### **1. Revoir les bases des relations commerciales entre les deux continents.**

Des dissymétries économiques et financières trop marquées existent entre les pays du Nord (UE) et du Sud (ALC) pour que des accords de libre-échange favorisent l'intérêt commun. Il n'est pas raisonnable de faire perdurer un commerce reposant sur l'exportation par l'Amérique latine et les Caraïbes vers l'UE de produits à faible valeur ajoutée et à fort impact environnemental et, dans l'autre sens, sur un flux d'importation de produits manufacturés. Le mouvement syndical des deux régions défend l'existence d'un commerce équitable.

D'autre part, la participation de la société civile et des syndicats au suivi des accords déjà signés et déjà en vigueur, elle, est soit inexistante, soit insuffisante. Des mécanismes efficaces sont nécessaires pour le suivi des plans d'action, y compris des espaces de vérification et de participation pour les syndicats et autres acteurs sociaux.

Les accords ne peuvent se limiter aux flux commerciaux et aux investissements mais doivent aussi respecter et promouvoir sans faute le travail décent et l'ensemble des conventions fondamentales de l'OIT.

### **2. Investissements directs et projets de développement durable**

Établir des conditions favorables à l'investissement étranger direct, toujours en relation avec des projets nationaux ou régionaux de développement durable au moyen de circuits de production, débouchant sur la création d'emplois permanents et décents, contribuant à la délocalisation de la production dans les zones les moins développées et garantissant le transfert des technologies contribuant à ces projets. Participation des syndicats et des mouvements sociaux aux politiques économiques pour réguler l'investissement étranger et le commerce international.

Nous constatons que la crise que traverse le système capitaliste a creusé le fossé entre les riches et les pauvres et favorisé une concentration marquée de la richesse, entraînant par-là une aggravation de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion. Les mouvements syndicaux des deux régions expriment leur total désaccord avec le fait que la majorité des entreprises transnationales défiscalisent leurs bénéfices, où qu'elles soient établies dans le monde. Recourant à des mécanismes comptables, aux paradis fiscaux et aux vides juridiques présents dans le droit international, ces sociétés sont responsables de pertes de recettes fiscales se chiffrant en milliards d'euros, qui devraient autrement servir à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population. Pour maximiser leurs bénéfices, ces EMN ont accaparé les espaces de gouvernance internationale en promouvant des traités commerciaux ultralibéraux qui conditionnent le fonctionnement des

institutions nationales et s'en prennent aux principes démocratiques dans des pays dotés de gouvernements qui ne partagent pas entièrement leurs intérêts.

Nous demandons que les projets miniers et autres projets de grande envergure planifiés dans des territoires indigènes soient soumis à la consultation et l'approbation des communautés indigènes, conformément aux termes de la Convention 169 de l'OIT.

Il devient urgent de passer à un nouvel ordre économique mondial où la concentration des ressources aux mains d'une minorité soit révolue, où les entreprises rendent compte en toute transparence des impôts qu'elles doivent au fisc et où les grandes fortunes soient imposées adéquatement, pour permettre aux États de financer des systèmes de protection sociale et mettre en œuvre des politiques publiques qui promeuvent une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la population.

De même, l'élimination des disparités entre les régions sous-entend désormais, à titre prioritaire, la définition d'un cadre réglementaire international qui renforce la prévisibilité du système financière et garantisse le respect de la souveraineté des nations dans leurs efforts visant à résoudre les situations critiques qui conditionnent leurs possibilités de développement. En ce sens, il est fondamental d'avancer « vers l'établissement d'un cadre juridique multilatéral concernant les processus de restructuration de la dette souveraine », lequel devra être débattu dans le courant de cette année, conformément aux termes de la résolution 68/304 des Nations Unies motivée par l'Argentine suite à l'attaque des « fonds vautours », adoptée à une large majorité à l'Assemblée générale de septembre 2014 et soutenue unanimement par le Conseil général de la CSI.

L'audit de la dette extérieure, la condamnation de la dette illégitime et l'affectation de ces ressources à la résolution des problèmes de la pauvreté et de la dette sociale avec la participation de la majorité de la population constituent une mesure essentielle pour le développement des pays des deux régions. Il n'y aura pas de développement dans nos pays tant que des générations de citoyennes et citoyens seront condamnés à rembourser une dette contractée de façon irresponsable pour financer les transactions commerciales d'une minorité.

### **3. Comblar le fossé technologique**

Pour combler les fossés technologiques et les inégalités entre les nations du Nord et du Sud, qui se manifestent par le système des brevets et des dépôts ou encore en matière de développement technique et scientifique, des dispositions doivent être prises pour garantir l'accès aux connaissances, et les processus de transfert de technologie et d'accès à cette dernière pour les pays les moins développés doivent être facilités. Il s'agit de contrer les stratégies des entreprises multinationales qui dominent les chaînes mondiales de valeur et cherchent à conserver le contrôle de l'innovation et de la conception dans les pays sièges, perpétuant ainsi le cycle vicieux du commerce asymétrique.

### **4. Au secours des citoyennes et citoyens des deux continents**

L'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes possèdent déjà une longue histoire de flux migratoires dans les deux sens, qui se poursuit encore aujourd'hui. C'est pourquoi la reconnaissance des droits des citoyennes et citoyens en dehors de leurs pays d'origine est une revendication fondamentale du mouvement syndical international. Nous défendons la reconnaissance de la double contribution au développement économique, social et culturel des migrants dans leur pays d'origine comme dans celui d'accueil. Nous voulons garantir la libre circulation des personnes, des travailleuses et travailleurs, le droit d'émigrer, de ne pas émigrer, de rester ou de rentrer dignement. Les immigrés, en situation régulière ou non, doivent jouir de droits identiques à ceux des autres citoyens. Le choix d'émigrer ne doit pas être entravé par des barrières et des obstacles et les immigrés ne doivent pas être pénalisés. Les États doivent garantir le droit des immigrés qui décident de rentrer dans leur pays d'origine. Reconnaissance du principe de non-reconduite dans les cas impliquant une violation des droits de l'homme dans le pays d'origine, pour les victimes de terrorisme, de trafic et de traite d'êtres humains, d'exploitation sexuelle et professionnelle, d'accidents du travail et de répression pour activité politique et/ou syndicale.

Les migrations sont un mécanisme indissociable de l'intégration et leurs effets positifs transcendent le simple mode de vie des migrants et de leurs familles. De fait, elles ont une incidence sur l'économie en général, de même que sur l'enrichissement des cultures et l'intégration des peuples. Il incombe aux gouvernements des deux régions de se doter d'une législation qui protège et intègre les migrants plutôt que de les pénaliser ou les marginaliser. Nous demandons l'adoption d'une législation adéquate et la mise en œuvre de politiques publiques effectives en ce sens. En particulier, nous demandons la ratification des conventions 97 et 143 de l'OIT concernant les travailleurs migrants et la Convention internationale des Nations Unies relative aux travailleurs migrants et leurs familles.

## **5. Droits humains et syndicaux**

Ces dernières années, l'OIT a fait l'objet d'attaques par certains employeurs et gouvernements qui prétendent réduire ou lui retirer ses prérogatives en matière normative et de surveillance concernant l'application des normes internationales du travail ainsi qu'en matière de promotion des politiques du travail et de protection sociale. Cela se manifeste par leur tentative de réduire le rôle du Groupe des Travailleurs de l'OIT et d'ignorer l'autorité des organes de contrôle de l'OIT pour définir internationalement la portée des Conventions. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'agressive croisade mondiale contre la Convention 87 et le droit de grève qui a paralysé le travail de la Commission d'Application des Normes de l'OIT. Une attitude téméraire qui entre en contradiction avec la reconnaissance durant des décennies par les employeurs eux-mêmes des dispositions de l'OIT.

Cette attaque fait, de toute évidence, partie de la stratégie du mondialisme néolibéral qui prétend annuler la reconnaissance de la grève comme droit humain de tous les travailleurs et travailleuses du monde. En ce sens, il s'agit d'un thème crucial dont la portée dépasse tout espace territorial et concerne également le continent européen où, sous couvert de résoudre la crise économique, ont été mises en œuvre des politiques d'austérité et de stabilité monétaire qui, en termes de droits social et

du travail, sont synonymes de « politiques au rabais », surtout dans les pays du sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Italie, Portugal).

Dans ces pays européens, la remise en cause des droits syndicaux a principalement consisté à retirer des compétences aux organisations syndicales dans le domaine de la négociation collective et à pénaliser l'action syndicale, une pénalisation qui se manifeste par l'ouverture de procédures pénales contre les travailleuses et travailleurs ayant pris part à des actions légitimes de grève contre les mesures d'austérité et les réformes du travail. À travers toute la région, les syndicats se voient discrédités en tant qu'interlocuteurs sociaux légitimes, ce qui entraîne un affaiblissement des espaces de dialogue et de participation construits au fil de plusieurs décennies. L'autoritarisme économique qui oriente les gouvernements et les entreprises attaque les principaux instruments de démocratisation sociale en Europe, à savoir les syndicats et la négociation collective.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, la vaste majorité des employés du secteur public sont exclus de l'exercice du droit de négociation collective et se retrouvent du même coup dépourvus de protection pour un ensemble de droits. Nous appelons instamment les gouvernements à ratifier la Convention 151 relative à la négociation collective dans le secteur public et à maintenir le cap sur l'application de la négociation collective dans la fonction publique.

Une action syndicale en défense des conventions 87 et 98 concernant la liberté syndicale et la négociation collective et des conventions 151 et 154 relatives à la négociation collective et la syndicalisation dans le secteur public s'avère fondamentale face à l'offensive à laquelle se livrent les patrons et les gouvernements contre le système normatif de l'OIT.

Les conditions qui prévalent actuellement dans le monde du travail sont à l'origine d'un accroissement constant des impacts négatifs ciblant de manière disproportionnée les femmes, et ce dû aux désavantages multiples dont elles font l'objet dans l'accès au marché de l'emploi et au fait que la répartition sexospécifique du travail ne leur accorde pas les mêmes possibilités que les hommes eu égard aux perspectives d'emploi et à l'accès à de meilleures conditions de travail. Une situation qui se voit exacerbée par les rôles sociaux établis qui font que les femmes ayant des responsabilités de mère de famille et de ménagère soient confinées à des emplois informels, à bas salaires et sans sécurité sociale ; qui plus est, l'indice de chômage chez les femmes demeure plus élevé que chez les hommes.

La promotion du travail décent conformément aux normes établies par l'OIT constitue une condition indispensable si l'intention est de parvenir à des conditions de travail et de vie dignes. Il en va de même de la promotion de la ratification de la Convention 189 sur le travail digne pour les travailleuses et travailleurs domestiques. En ce sens, il incombe aux gouvernements, aux employeurs et à la société dans son ensemble d'assumer leur part de responsabilité dans les soins aux personnes, responsabilité qui, pour l'heure, retombe dans une grande mesure exclusivement sur les femmes. De même, la ratification de la Convention 156 relative aux responsabilités familiales partagées et à l'équité en matière de rémunération s'impose comme une nécessité. La discrimination et la violence à l'égard des

femmes est généralisée et figurent au nombre des principales atteintes aux droits humains. Les femmes connaissent une situation de grande vulnérabilité dans les différents domaines de la société et sont menacées et affectées par différents types de violence.

Parmi les cas de violence extrême, le féminicide dans certains pays d'Amérique latine se couvre d'un voile d'impunité et de déni de justice. Malgré les progrès accomplis dans les différents pays en matière de prévention, d'élimination et de pénalisation de ces crimes, les lois ne sont pas toujours appliquées. S'agissant de la violence au travail, rares sont les pays qui disposent d'une protection contre la violence à caractère sexuel dans le monde du travail. Aussi, l'adoption d'une Convention de l'OIT contribuera-t-elle à l'application des droits humains des travailleuses.

S'agissant des droits humains, le mouvement syndical euro-latino-américain exprime sa profonde condamnation de la grave atteinte des droits de l'homme en République dominicaine qui touche des milliers de Haïtiens et de Dominicains ainsi que leurs familles, dont le droit à la nationalité a été violé et qui se retrouvent par conséquent exposés à une déportation massive imminente et injuste ainsi qu'à de violentes actions de discrimination (confiscation des preuves justifiant de leur séjour ou de leur naissance sur le territoire dominicain, déplacements forcés). Nous condamnons également la conduite du gouvernement haïtien qui néglige de protéger ses ressortissants en République dominicaine tout en poursuivant une politique qui foule aux pieds les droits des travailleurs, attaque les syndicats et condamne à la précarité et à l'informalité la majorité de la population haïtienne. Nous saluons l'action de solidarité du mouvement syndical dominicain en faveur des immigrés de nationalité haïtienne résidant en République dominicaine.

## **6. Changement climatique et transition juste**

Après une série de COP dont les résultats ont été décevants pour les travailleurs et travailleuses, nous nous mobilisons et nous consolidons nos alliances en prévision de la conférence de Paris (COP 21) en décembre 2015.

Cette COP représente un jalon fondamental dans le processus international devant la nécessité d'atteindre un nouvel accord légalement contraignant, sur la base des responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives de chaque pays ; un accord ambitieux et équitable, signé par l'ensemble des parties concernées, qui garantisse la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre à des niveaux qui permettent d'éviter les répercussions les plus néfastes des perturbations anthropogéniques sur le système climatique et assurent une probabilité élevée de plafonner à 2° C ou 1,5° C, si possible, l'augmentation de la température moyenne par rapport à ses niveaux préindustriels. L'Accord de Paris ne peut se limiter uniquement à des mesures d'atténuation. Le nouveau régime climatique devra garantir un objectif au plan de l'adaptation, assorti du soutien financier, technologique et humain nécessaire, dans un cadre de Transition juste, qui garantisse la justice sociale et climatique.

En tant que mouvement syndical, nous sommes persuadés qu'une action efficace contre le changement climatique ne repose pas sur la rhétorique des

conférences et c'est pourquoi nous continuerons à faire pression sur nos gouvernements, afin que les politiques climatiques au niveau des pays soient en adéquation avec les objectifs de la Convention-cadre.

Dans ce contexte, nous réclamons des stratégies nationales qui permettent la mise en œuvre de mesures concrètes ouvrant la voie aux transformations nécessaires vers des sociétés plus viables. Parmi les conditions sine qua non à cette fin figurent l'appropriation démocratique de l'énergie, la modification des matrices énergétiques garantissant une participation élevée des énergies renouvelables, le développement d'industries plus propres ou la transformation en ce sens des industries existantes, la réduction de la déforestation, la promotion du travail décent, la planification de nos territoires et économies. Ce qui implique des changements structurels au plan des relations sociales, dans la manière de produire et de consommer, le tout assorti d'une justice sociale, d'équité et de démocratie participative en tant qu'outils indispensables au changement politique, car sans elles l'efficacité n'a aucun sens.

Nous en appelons aux gouvernements des deux continents à avancer dans leurs négociations pour que la recherche du bien commun prévale sur les politiques fondées sur les dissymétries héritées de nos passés communs. Cela implique le respect des droits sociaux et humains, le progrès vers la démocratisation de nos sociétés et la transformation de nos modèles de production et consommation mais aussi, et surtout, un changement de paradigme dans les relations Nord-Sud tel que nous l'avons réclamé depuis des décennies.

## **7. Renforcement de la paix et de la démocratie**

Le mouvement syndical réitère la nécessité de consolider la démocratie et la paix dans le monde entier. À cette fin, nous considérons qu'il est fondamental de renforcer la gouvernance mondiale au niveau de toutes les instances, pour une résolution consensuelle et pacifique de conflits dans le cadre des Nations Unies et d'autres instances internationales. Au niveau des pays, il convient de promouvoir le dialogue et le respect des gouvernements et autorités élues librement par la citoyenneté.

Nous accompagnons positivement le processus de négociation de la paix en cours à la Havane entre les FARC-EP et le gouvernement colombien et entretenons l'espoir de voir celui-ci s'étendre sous forme d'un dialogue avec l'ELN.

Dans le même sens, nous nous félicitons du dialogue ouvert engagé entre les gouvernements de Cuba et des États-Unis visant au rétablissement de relations entre les deux pays, processus qui devra être complété par la levée définitive et totale du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Aussi considérons-nous positive l'ouverture de négociations entre l'UE et Cuba en vue du surpassement de la « Position commune » de l'UE et l'amorce de négociations sur un accord de coopération, processus pour lequel l'accompagnement de la CES et de ses affiliés sera fondamental. Nous saluons en outre la décision du gouvernement uruguayen d'accorder l'asile à six ex-détenus de Guantanamo et la solidarité du mouvement syndical uruguayen en soutien à leur pleine réintégration à la société.

En revanche, nous rejetons la récente déclaration du président américain Barack Obama concernant le gouvernement du Venezuela car celle-ci constitue un acte d'ingérence dans les affaires internes d'un pays souverain et ne contribue aucunement à la résolution du conflit interne. Nous estimons que la situation politique dans ce pays réclame qu'une solution soit trouvée à l'intérieur-même du pays à travers un dialogue entre les parties, de manière démocratique et sans aucun type de menace ou d'intervention extérieure.

## **8. Accord sur le commerce des services (ACS, TISA)**

Cherchant à ancrer davantage leur contrôle total de l'économie mondiale, les grandes corporations et certains gouvernements du Nord appuient des accords commerciaux de nouvelle génération comme l'ACS, qui ont une incidence sur l'Union européenne et beaucoup de pays de la CELAC. Ces propositions d'accords, toujours débattues et négociées en secret, représentent une menace supplémentaire pesant sur les travailleurs/travailleuses et citoyens/citoyennes.

Nous, organisations syndicales euro-latino-américaines et caribéennes, demandons que tout traité préserve les services et les droits fondamentaux de la population et soit présenté et débattu publiquement avant d'être adopté. Nous insistons en particulier sur le fait que l'éducation, la santé et l'eau constituent des droits humains et doivent partant rester en dehors des négociations commerciales, tout en étant garantis en tant que droits pour l'ensemble de la population.

Nous appelons les gouvernements des deux régions à débattre avec la société sur l'issue de ces négociations. Les accords ne peuvent se limiter aux flux commerciaux et aux investissements mais doivent aussi respecter et promouvoir impérativement le travail décent et l'ensemble des conventions fondamentales de l'OIT.